

— F. 1 *recto* : Mandeuille. — F. 2 *recto*, *commence* :  
Ce liure est appelle mandeuille et fut faict || et com-  
pose par monsieur iehan de mandeuille || cheualier  
natif dangleterre de lauile de saint || alein Et parle  
de la terre de promission cest as || sauoir de iherusa-  
lem et de pluseurs aultres is || les de mer ¶ les diuerses  
et estranges choses q̄ || sont es dites isles. ||

F. 123 *verso* : Cy finist ce tres playsant liure nomme  
Man- || deuille parlant moult authentiquemēt du pais ||  
et terre doultre mer. Imprime Lan de grace || Mil cccc  
qutre vingz et sept, le xxvi. iour || de mars. || Jehan  
cres.

Pet. in-4 goth. de 123 ff. à longues lignes ; 25, 26 et 27 lignes  
à la page ; les ff. 3 *verso* et 4 *recto* ont 20 lignes ; sig. a-q<sup>ii</sup> ;  
a-p par 8 = 120 ff. ; q. 3 ff. [s. l., Lantenac].

Le titre de départ et l'explicit sont donnés en facsimile dans  
les *Premiers monuments de l'imprimerie en France au XV<sup>e</sup> siècle*  
publiés par O. Thierry-Poux... Paris, Hachette, 1890, in-  
folio, Pl. XXXIV, 10 et 11. M. Thierry-Poux ajoute, *l. c.*,  
p. 19, No. 138 : « Le nom de Lantenac ne figure pas sur cette  
impression, mais le nom de l'imprimeur et l'identité des  
caractères avec ceux employés plus tard par Jean Crès dans  
un autre incunable, le *Doctrinal des nouvelles mariées*, daté de  
Lantenac, 1491, ne laisse aucun doute sur le lieu de l'impres-  
sion du Mandeville, qui est ainsi le premier livre connu  
imprimé à Lantenac. » (V. sur ce livre : A. de La Bor-  
derie, *Archives du Bibliophile Breton*. T. II, pp. 1-9.)

Exemplaire de la Bibliothèque nationale. Réserve O  $\frac{2}{4}$  f.,  
ancien O. 1271, mar. rouge ; sur les plats : *Bibliothèque  
royale*, à froid.

— \* Le même livre appelle Mandeville (*sans lieu  
ni date*), gr. in-4, goth., fig. sur bois.

« Edition à longues lignes, au nombre de 35 sur les pages